

- 6 -

Report

3.4. Mode de paiement.

- tarification des prestations du maintien à domicile
- personnel payé comme : salarié
- à l'acte
- les actes para-médicaux et d'hygiène corporelles doivent être à charge de la Sécurité Sociale
- les consommateurs doivent participer aux frais

Total:

4. Bénévolat.

- indispensable
- encadrement professionnel indispensable

Total:

5. Aspect économique.

- Solution plus économique à long terme

Total:

6. Remarques.

1. Nous n'avons pas pris en considération dans le tableau le volet du maintien à domicile des enfants ou les remarques concernant les parents
2. Le terme de malade englobe aussi bien les personnes atteintes d'une maladie physique que psychique.

A	B	C	D	+	-	o
				52	10	19
+	+	o	+	3	-	1
+	+	+	+	4	-	-
+	-	+	+	3	1	-
+	+	o	+	3	-	1
+	-	+	+	3	1	-
Total:				68	12	21
+	+	+	+	3	1	-
+	o	o	+	2	-	2
Total:				5	1	2
+	+	+	+	4	-	-
Total:				4	-	-